



AVIS DE MISE EN CANDIDATURE

Conseil de l'École Bellegarde

Avis est donné par la présente pour recevoir les mises en candidature aux trois (3) postes à pourvoir au sein du Conseil de l'École Bellegarde (Bellegarde). Les deux (2) postes de parents d'élèves sont pour un mandat de deux (2) ans et le poste de représentant communautaire, en élection partielle, est pour terminer un mandat d'un (1) an. Selon l'article 134.2(1) de la Loi sur l'éducation, deux (2) de ces postes devront être assumés par des parents d'élèves de l'École Bellegarde et un (1) poste de représentant communautaire par un adulte de langue minoritaire qui réside dans la zone de fréquentation de l'école.

Les candidatures seront reçues pendant les heures d'ouverture de l'école jusqu'à
16 h 00, le mercredi le 7 octobre 2020

à l'École Bellegarde (103, Avenue Mgr Jules Bois) et pendant les heures d'ouverture de l'école à **compter du mardi 22 septembre 2020.**

Pour plus d'information ou pour obtenir un formulaire, veuillez communiquer avec l'agente des mises en candidature, Céline Fouillard, au (306) 452-6135 ou avec le directeur adjoint de scrutin, Robert Therrien, au 1(877) 273-6661 ou au (306) 536-6240.

Dans l'éventualité d'une élection, le scrutin se déroulera le mercredi 28 octobre 2020 de 10 h à 20 h.

Fait à Regina, le 26 août 2020.
Robert Therrien, directeur adjoint de scrutin.

Critères pour une mise en candidature

pour un poste de parent au sein du conseil d'école

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Résider en Saskatchewan depuis au moins six mois ;
- Recevoir l'appui par écrit (signature) de trois parents d'élèves de la prématernelle à la 12^e année de l'école fransaskoise ;
- Être le parent d'une ou d'un élève de la prématernelle à la 12^e année inscrit.e à l'École Bellegarde.

pour un poste de représentant communautaire au sein du conseil d'école

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Posséder sa citoyenneté canadienne ;
- Résider en Saskatchewan depuis au moins six mois ;
- Recevoir l'appui par écrit (signature) de trois parents d'élèves de la prématernelle à la 12^e année de l'école fransaskoise ;
- Résider dans la zone de fréquentation de l'École Bellegarde.